

**COMPTE AFFAIRES VISA DESJARDINS**

Date du relevé	Jour	Mois	Année	AA AAF AFF
	30	04	2020	

Date d'échéance	Jour	Mois	Année
	26	05	2020

010516

<b>Nouveau solde courant</b>
1 261,07

<b>Paiement dû</b>
50,00

Le montant versé indiqué sur ce coupon sera appliqué à votre solde courant.

<b>Montant versé</b>

 1881 CH DU VILLAGE  
 SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD QC J0T 2B0

DATE DU RELEVÉ Jour 30 Mois 04 Année 2020

**COMPTE AFFAIRES VISA DESJARDINS**
**DESCRIPTION DES TRANSACTIONS COURANTES**

Date de transaction		Date d'inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
<b>Opérations au compte</b>						
20	04	20	04	001	PAIEMENT CAISSE	1 314,42CR
30	04	30	04	002	JACQUES CUSSON	1 040,21
30	04	30	04	003	MARIE HELENE GAGNE	220,86

**PROGRAMME ÉCONOMIES D'Affaires**

Volume d'achats annuel cumulatif du mois précédent	Volume d'achats annuel accumulé au cours du mois	Volume d'achats annuel traité	Redressement	Volume annuel total des achats nets
21 932,75 \$	1 261,07 \$	0,00 \$	0,00 \$	23 193,82 \$

 Une remise de 1% sera versée à votre compte *Affaires* VISA Desjardins calculée sur le volume annuel des achats nets supérieur à 12 000\$.  
 Votre volume d'achats annuel est calculé du 7 mai 2019 au 6 mai 2020.

**ÉVALUATION DU CALCUL DE LA REMISE**

Volume annuel total des achats nets	Seuil de calcul pour la remise	Volume d'achats nets admissible à la remise	Taux	Solde de remise annuelle
23 193,82 \$	- 12 000,00 \$	= 11 193,82 \$	X 1%	= 111,94 \$

 Votre remise sera créditée à votre compte *Affaires* VISA Desjardins le 7 mai 2020.

**AVIS IMPORTANT**

Nous vous rappelons que vous devez acquitter le paiement minimum requis à la date d'échéance afin de conserver le taux d'intérêt annuel régulier qui est déterminé selon la formule de calcul prévue à votre contrat (actuellement 10,95 %). Si vous omettez d'acquitter le paiement minimum requis, les frais de crédit seront calculés au taux annuel de 19,90 % sur votre solde. Toutefois, dès que votre compte sera à jour, vous récupérez automatiquement le taux d'intérêt annuel régulier.


 08 MAI 2020  
 COMPTABILITÉ

 MUNICIPALITÉ  
 ST-ADOLPHE  
 D'HOWARD

- 8 MAI 2020

DISTRIBUTION:

**SERVICES DE CARTES DESJARDINS**  
**CP 8601 SUCC CENTRE-VILLE**  
**MONTRÉAL QC H3C 3V2**

**Pour assurer un traitement rapide et efficace de votre paiement :**

- 1) Inclure la partie supérieure de votre relevé dans l'enveloppe-réponse. Bien inscrire le montant du paiement dans l'espace prévu.
- 2) Libeller votre chèque ou mandat à l'ordre de : **Services de cartes Desjardins**.
- 3) Indiquer votre numéro de compte au recto du chèque ou du mandat. **NE PAS ENVOYER D'ARGENT LIQUIDE.**
- 4) Ne pas agraffer votre chèque à la partie détachable.
- 5) Effectuer tout changement de nom ou d'adresse sur le talon de l'enveloppe-réponse.

## Renseignements importants

### Conditions de paiement

Votre paiement doit nous être acheminé au plus tard à la date d'échéance indiquée sur le relevé. Si vous effectuez votre paiement à une caisse, celui-ci sera inscrit à votre compte à la date à laquelle il aura été accepté à la caisse. Le paiement effectué par la poste ou à la succursale d'une banque du réseau Visa sera porté à votre compte le jour de sa réception chez Services de cartes Desjardins.

Votre paiement sert d'abord à acquitter (1) les frais de crédit, (2) le capital relatif aux achats et avances d'argent par remboursements égaux, (3) les avances d'argent et les chèques d'une période précédente, (4) les achats porteurs de frais de crédit, (5) les avances d'argent et les chèques de la période visée par le relevé, (6) les achats inscrits durant la période visée par le relevé.

### Information sur les frais de crédit

#### Transactions courantes

##### a) Paiement centralisé

- **Achats** : vous éviterez de payer des frais de crédit sur vos achats inscrits au recto à la condition de payer intégralement le solde total qui y est indiqué, au plus tard à la date d'échéance inscrite au recto. Dans le cas contraire, les frais de crédit sont calculés sur le solde facturé, depuis la date de leur inscription au relevé jusqu'à ce qu'ils soient acquittés intégralement et ce, au taux d'intérêt annuel en vigueur.
- **Avances d'argent et chèques<sup>1</sup>** : les frais de crédit sur les avances d'argent et sur les chèques<sup>1</sup> sont calculés sur le solde quotidien moyen depuis la date à laquelle la transaction a été effectuée jusqu'à la date de réception du paiement intégral et ce, au taux d'intérêt annuel en vigueur.

##### b) Paiement décentralisé

- **Achats** : vous éviterez de payer des frais de crédit sur vos achats inscrits au recto à la condition de payer intégralement le solde total qui y est indiqué, au plus tard à la date d'échéance inscrite au recto. Dans le cas contraire, les frais de crédit sont calculés sur le solde quotidien moyen, depuis la date de leur inscription au relevé jusqu'à ce qu'ils soient acquittés intégralement et ce, au taux d'intérêt annuel en vigueur.
- **Avances d'argent et chèques<sup>1</sup>** : les frais de crédit sur les avances d'argent et sur les chèques<sup>1</sup> sont calculés sur le solde quotidien moyen depuis la date à laquelle la transaction a été effectuée jusqu'à la date de réception du paiement intégral et ce, au taux d'intérêt annuel en vigueur.

#### Financement Accord D Affaires

- **Remboursements égaux** : les frais de crédit sur les achats et les avances d'argent par remboursements égaux sont calculés mensuellement au taux d'intérêt annuel indiqué sur le relevé, selon le plan de financement contracté. Dans tous ces cas, les derniers frais de crédit, s'il y a lieu, seront calculés et inscrits sur le relevé qui suit le règlement intégral de votre compte. Aucuns frais de crédit ne sont calculés sur ceux déjà facturés.

### Service de conversion de monnaie étrangère

- **Conversion de devise** : frais de 2,5 % sur les montants enregistrés au compte en devises étrangères et convertis en dollars canadiens.

<sup>1</sup> Chèque tiré sur le compte Visa Desjardins du détenteur.

Numéros de téléphone importants		
	Région de Montréal	Ailleurs au Québec et partout au Canada
Service à la clientèle Affaires	514 397-4600	1 800 266-5662
Cartes perdues ou volées	514 397-4600	1 800 266-5662
Autres pays (frais virés)	514 397-4610	

**COMPTE AFFAIRES VISA DESJARDINS**

Date du relevé	Jour	Mois	Année	AA AAF AFF
	30	04	2020	AFF

010516

 1881 CH DU VILLAGE  
 SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD QC J0T 2B0

Nouveau solde courant
1 261,07

Paiement dû
50,00

Le montant versé indiqué sur ce coupon sera appliqué à votre solde courant.

Montant versé
,

DATE DU RELEVÉ Jour 30 Mois 04 Année 2020

**COMPTE AFFAIRES VISA DESJARDINS**

MESSAGE

<b>TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL :</b>	10,95%
<b>SOLDE PRÉCÉDENT</b>	1 314,42
PAIEMENTS / CRÉDITS	- 1 314,42
ACHATS / DÉBITS	+ 1 261,07
AVANCES DE FONDS	+ 0,00
FRAIS DE CRÉDIT SUR ACHATS	+ 0,00
FRAIS DE CRÉDIT SUR AVANCES DE FONDS	+ 0,00
<b>NOUVEAU SOLDE</b>	<b>1 261,07</b>
PAIEMENT MINIMUM SUR LES TRANSACTIONS COURANTES	50,00
MONTANT EN SOUFFRANCE	+ 0,00
<b>PAIEMENT DÛ</b>	<b>50,00</b>



LIMITE DE CRÉDIT
7 000

MONTANT VERSÉ
,

DATE D'ÉCHÉANCE
26 05 2020

**S.V.P. ACQUITTER LE PAIEMENT DÛ OU PLUS**

**SERVICES DE CARTES DESJARDINS  
CP 8601 SUCC CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL QC H3C 3V2**

**Pour assurer un traitement rapide et efficace  
de votre paiement :**

- 1) Inclure la partie supérieure de votre relevé dans l'enveloppe-réponse. Bien inscrire le montant du paiement dans l'espace prévu.
- 2) Libeller votre chèque ou mandat à l'ordre de : **Services de cartes Desjardins.**
- 3) Indiquer votre numéro de compte au recto du chèque ou du mandat.  
**NE PAS ENVOYER D'ARGENT LIQUIDE.**
- 4) Ne pas agraffer votre chèque à la partie détachable.
- 5) Effectuer tout changement de nom ou d'adresse sur le talon de l'enveloppe-réponse.

**CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS**

Date du relevé	Jour	Mois	Année	AA AAF AFF
	30	04	2020	

010516

 1881 CH DU VILLAGE  
 SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD QC J0T 2B0

DATE DU RELEVÉ Jour 30 Mois 04 Année 2020

**DESCRIPTION DES TRANSACTIONS COURANTES**

Date de transaction		Date d'inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
<b>Transactions effectuées avec la carte de :</b>						
09	04	09	04	001	COMMISSION DES TRANSPORTS MONTREAL QC	139,00
17	04	17	04	002	REGISTRE FONCIER QC QUEBEC QC	2,00
17	04	17	04	003	REGISTRE FONCIER QC QUEBEC QC	4,00
24	04	24	04	004	STAPLES.CA MISSISSAUGA ON	44,42
26	04	27	04	005	MAILCHIMP *MISC MAILCHIMP.COMGA	28,44
27	04	28	04	006	REGISTRE FONCIER QC QUEBEC QC	2,00
28	04	29	04	007	REGISTRE FONCIER QC QUEBEC QC	1,00
<b>Total</b>						<b>220,86</b>
<b>Opérations au compte</b>						
30	04	30	04	001	TRANSF CPT PRINCIP	220,86CR

**AVIS IMPORTANT**

Nous vous rappelons que vous devez acquitter le paiement minimum requis à la date d'échéance afin de conserver le taux d'intérêt annuel régulier qui est déterminé selon la formule de calcul prévue à votre contrat (actuellement 10,95 %). Si vous omettez d'acquitter le paiement minimum requis, les frais de crédit seront calculés au taux annuel de 19,90 % sur votre solde. Toutefois, dès que votre compte sera à jour, vous récupérerez automatiquement le taux d'intérêt annuel régulier.

**MESSAGE**

ACHATS / DÉBITS		220,86
PAIEMENTS / CRÉDITS	-	0,00
AVANCES DE FONDS	+	0,00
FRAIS DE CRÉDIT SUR AVANCES DE FONDS	+	0,00
<b>CUMUL CRÉDITS CORPO</b>		<b>220,86</b>

LIMITE DE CRÉDIT

6 000



**SERVICES DE CARTES DESJARDINS  
CP 8601 SUCC CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL QC H3C 3V2**

**Pour assurer un traitement rapide et efficace  
de votre paiement :**

- 1) Inclure la partie supérieure de votre relevé dans l'enveloppe-réponse. Bien inscrire le montant du paiement dans l'espace prévu.
- 2) Libeller votre chèque ou mandat à l'ordre de : **Services de cartes Desjardins.**
- 3) Indiquer votre numéro de compte au recto du chèque ou du mandat.  
**NE PAS ENVOYER D'ARGENT LIQUIDE.**
- 4) Ne pas agraffer votre chèque à la partie détachable.
- 5) Effectuer tout changement de nom ou d'adresse sur le talon de l'enveloppe-réponse.

**CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS**

Date du relevé	Jour	Mois	Année	AA AAF AFF
	30	04	2020	

010516

 1881 CH DU VILLAGE  
 SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD QC J0T 2B0

DATE DU RELEVÉ Jour 30 Mois 04 Année 2020

**DESCRIPTION DES TRANSACTIONS COURANTES**

Date de transaction		Date d'inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
<b>Transactions effectuées avec la carte de :</b>						
02	04	02	04	001	SOQUIJ MONTREAL QC	26,10
14	04	14	04	002	POSIMAGE L'ANCIENNE-LOQC	805,11
22	04	22	04	003	PALAIS DE JUSTICE ST-JEROST-JEROME QC	209,00
<b>Total</b>						<b>1 040,21</b>
<b>Opérations au compte</b>						
30	04	30	04	001	TRANSF CPT PRINCIP	1 040,21CR

**AVIS IMPORTANT**

Nous vous rappelons que vous devez acquitter le paiement minimum requis à la date d'échéance afin de conserver le taux d'intérêt annuel régulier qui est déterminé selon la formule de calcul prévue à votre contrat (actuellement 10,95 %). Si vous omettez d'acquitter le paiement minimum requis, les frais de crédit seront calculés au taux annuel de 19,90 % sur votre solde. Toutefois, dès que votre compte sera à jour, vous récupérerez automatiquement le taux d'intérêt annuel régulier.

**MESSAGE**

ACHATS / DÉBITS	1 040,21
PAIEMENTS / CRÉDITS	- 0,00
AVANCES DE FONDS	+ 0,00
FRAIS DE CRÉDIT SUR AVANCES DE FONDS	+ 0,00
<b>CUMUL CRÉDITS CORPO</b>	<b>1 040,21</b>

LIMITE DE CRÉDIT

1 000



**SERVICES DE CARTES DESJARDINS  
CP 8601 SUCC CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL QC H3C 3V2**

**Pour assurer un traitement rapide et efficace  
de votre paiement :**

- 1) Inclure la partie supérieure de votre relevé dans l'enveloppe-réponse. Bien inscrire le montant du paiement dans l'espace prévu.
- 2) Libeller votre chèque ou mandat à l'ordre de : **Services de cartes Desjardins.**
- 3) Indiquer votre numéro de compte au recto du chèque ou du mandat.  
**NE PAS ENVOYER D'ARGENT LIQUIDE.**
- 4) Ne pas agraffer votre chèque à la partie détachable.
- 5) Effectuer tout changement de nom ou d'adresse sur le talon de l'enveloppe-réponse.